

La formation spécialisée du CSA de l'Enseignement Agricole s'est enfin réunie !

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



Installation tâtonnante. Association aux futurs travaux du réseau des ISST et du service des ressources humaines pour coordonner toutes les questions fondamentales sur le thème de la Santé Sécurité au Travail et de la Qualité de Vie et Conditions de Travail.

Installation de la formation spécialisée du CSA de l'Enseignement Agricole

Après de longs mois de tension du dialogue social autour du sujet des fiches de services des enseignants, c'est ce jour que la DGER a enfin installé la Formation Spécialisée de réseau de l'Enseignement Agricole.

Cette installation reste tâtonnante, et le président de séance a même repris les propos du SEA-UNSA en reconnaissant « **qu'il y a du pain sur la planche** » !

Promesse est donnée de se mettre collectivement au travail et d'associer à nos travaux le réseau des ISST et le service des ressources humaines pour coordonner toutes les questions fondamentales sur le thème de la Santé Sécurité au Travail et de la Qualité de Vie et Conditions de Travail.

Comme vous pourrez le lire dans notre déclaration liminaire, **le SEA-UNSA a déjà été force de**

de notre Direction Générale, et déjà au moins deux éléments ont été repris pour engager des actions rapides.

En effet, une **information rapide** devrait être adressée concernant le sujet de l'**émergence de la fièvre hémorragique Crimée-Congo**, et un groupe de travail devrait se réunir pour proposer **d'inclure au DUERP de l'administration centrale des points bien spécifiques concernant les collègues de l'Inspection de l'Enseignement Agricole**.

L'installation de cette nouvelle instance a élu la secrétaire et le secrétaire adjoint de la formation.

- **Le SEA-UNSA assurera donc les missions de secrétaire adjoint** par la voix d'Erwann Coppéré. Le travail sera effectué avec Cécilia Augier de l'Elan Commun, élue secrétaire de la FS. Les échanges ont déjà débuté pour assurer aux agents une vigilance et un travail de relai étroits auprès de la Direction Générale.



Déclaration liminaire- FS du CSA EA : 11/06/24

Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas sans une certaine stupeur, voire une inquiétude profonde que nous avons découvert la vacuité de l'ordre du jour de cette première formation spécialisée de l'enseignement agricole et le temps qui lui est dévolu pour traiter des questions de santé sécurité au travail ou de la qualité de vie et des conditions de travail...

Certes nous sommes allés de report en report de l'installation de cette instance, et nous ne reviendrons pas sur le blocage du dialogue social qui a provoqué cette situation.

Pour autant, nous pensions, manifestement à tort, que ce temps qui a été dégagé aurait pu servir la réflexion sur l'installation de cette toute nouvelle instance et être utilisé pour préparer un plan de prévention à la hauteur de tous les enjeux qui concernent spécifiquement les établissements d'enseignement.

Monsieur le Directeur Général, **comment la DGER compte t elle s'emparer du PNP du MASA** pour le décliner dans le domaine de l'enseignement ? De notre côté, nous sollicitons **l'organisation rapide d'une FS** qui pourra indiquer les **sujets à traiter en priorité**, les propositions ne manquent pas, tant les sujets autour des conditions de travail fusent au quotidien !

Dans l'axe 1 du PNP nous vous interpellons sur les outils de la prévention, notamment les **DUERP** qui ne sont toujours pas des documents à jour, voire existants. En est exemple celui du service de **l'inspection** déjà cité en exemple lors de notre déclaration liminaire en CSA. Sur le sujet du dialogue social, **l'aspect formation** est un axe central qu'il nous semble nécessaire de développer. Certains Directeurs sont encore à l'âge dépassé du management descendant, les cadres de l'administration doivent évoluer avec leur temps.

Dans **l'axe 2** des questions primordiales telles que le **développement** de la culture de la **prévention**, le rappel de la note de service d'articulation entre **CoHS et FS REA** (déjà des problèmes liés à ce sujet), la circulaire sur les **responsabilités en transport scolaire**, la révision

de la note de service sur les **agressions**, l'interrogation des activités en lien avec les **produits chimiques ou agents pathogènes**, sont à étudier. A ce propos, nous nous étonnons que l'ordre du jour de cette réunion ne prévoit pas une information et des consignes claires sur les conduites à tenir face à la fièvre hémorragique de Crimée-Congo ?

Dans l'axe 3, la réforme des retraites ayant reculé son âge de départ de manière conséquente, il nous semble nécessaire de réfléchir aux adaptations à envisager pour une population de **personnels vieillissants face à une jeunesse souvent en ébullition et des familles de plus en plus vindicatives**. Par ailleurs, nous nous sommes déjà exprimés à de nombreuses reprises sur la priorité que le SEA-UNSA entend donner **à la place des personnels en situation de handicap, tant pour leur recrutement que pour le maintien dans l'emploi**.

Dans l'axe 4, là aussi, nous insistons sur nos revendications de longue date autour de **moyens à attribuer aux établissements afin de développer la culture de la SST**. Nous proposons par exemple d'affecter du temps de travail spécifique par décharge notifiée aux assistants de prévention, voire créer des postes de conseillers de préventions pour les établissements d'enseignement. La question de la **médecine du travail est un sujet**, vous le savez, très sensible. A ce propos, nous ne nous en tiendrons plus aux simples constats des difficultés générales liées aux recrutements de médecins, **il faut trouver des solutions d'accès aux équipes interdisciplinaires qui pourront assurer leur rôle de prévention auprès des agents**. Ce sujet pourrait d'ailleurs être couplé aux situations ubuesques endurées par des agents en congés maladie, longue maladie, temps partiels thérapeutiques... Il est intolérable que des personnels fragilisés par la maladie subissent des longueurs de traitement de leurs dossiers, des problèmes financiers, d'autant plus pour les agents contractuels qui ne bénéficient pas de subrogation et peuvent se retrouver à mi traitement des mois durant, des agents qu'on affuble d'encaisser des « trop perçus », qui sont en fait des « trop versés » par une administration trop peu réactive, et doivent assumer des problèmes financiers conséquents.

Monsieur le Directeur Général, en sus de ce genre de dossiers à travailler dans un ordre du jour prévisionnel, nous ne pouvons passer sous silence certains sujets d'actualités. Avez-vous des éléments à nous transmettre sur la situation sanitaire à **Mayotte** et les mesures prises ou à prendre en établissement d'enseignement ? Y-a-t-il des mesures particulières prises ou à prendre en **Nouvelle-Calédonie** ? Au-delà de la **fièvre HCC**, y-a-t-il des sujets de **zoonoses** qui doivent faire l'objet d'éléments de prévention particuliers (maladie de lyme, dengue dans les Antilles voire en Métropole...) ?

Vous l'aurez compris Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs, pour le SEA-UNSA, tous les éléments sont réunis pour réunir une formation spécialisée en urgence ! Aujourd'hui par exemple, plutôt que faire déplacer ses membres pour une heure, nous attendions d'être convoqués l'après-midi et traiter de plusieurs sujets. Excusez-nous l'expression, **mais il y a du pain sur la planche**. Nous attendons bel et bien la démonstration concrète en revanche, que le

travail va bien être pris à bras le corps et non que ladite planche sera savonnée !

PERSONNELS DE L'ÉDUCATION

**TOUTES ET TOUS
ENSEMBLE
CONTRE L'EXTREME DROITE**

